

## RAPPORT DES COMMISSAIRES VERIFICATEURS AUX COMPTES

### EXERCICE SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

Il convient de rappeler que le rôle des commissaires vérificateurs aux comptes consiste à vérifier par sondages les éléments justifiant les montants figurant sur les comptes annuels et à apprécier l'application des principes comptables.

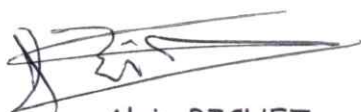
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le Compte de Résultat arrêté au 30 Juin 2022 laisse apparaître un excédent de 9 249.03 € contre un excédent de 34 985,88 € pour l'exercice précédent arrêté au 30 Juin 2021 portant le fonds associatif de votre association à 157 455,48 € au 30 Juin 2022 contre 148 206,45 € au 30 Juin 2021.

Nous certifions que les comptes et documents comptables arrêtés au 30 Juin 2022 qui vous ont été présentés ce jour sont sincères et conformes.

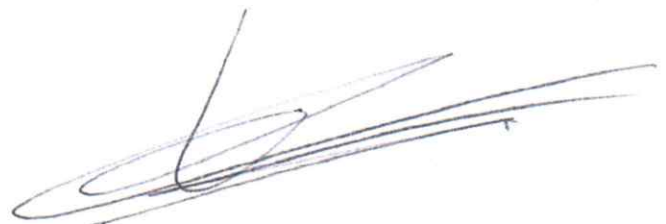
Par conséquent, nous donnons notre quitus et vous invitons à adopter les comptes.

Saint-Denis, le Jeudi 15 Septembre 2022.



Alain BICHET

et



Pierre LABOUREAU